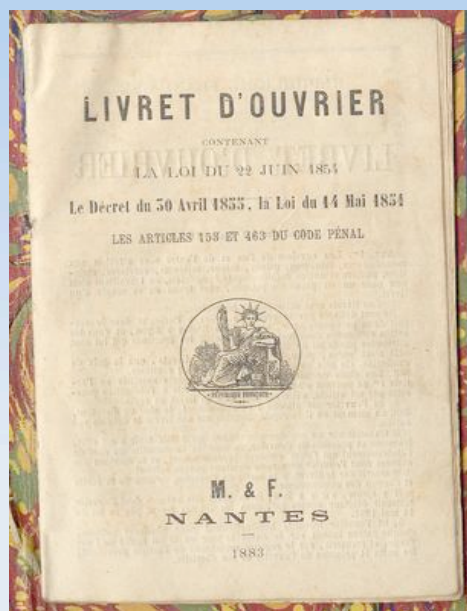


2010 : retour du livret ouvrier !



Credit photo : Perky

- Le livret ouvrier de Jean Valjean dans "Les Misérables" était un outil de contrôle social et de restriction de la libre circulation des ouvriers, institué par Napoléon, abrogé sous la III^{ème} République.
- Vous le pensiez définitivement aboli ?

Détrompez-vous !

L'État français prépare un fichier informatique centralisé des compétences, qui concernera tout individu dès sa petite enfance !

2010 : Livret personnel de compétences

- Sous l'impulsion de l'ERT (*table ronde européenne des industriels*), la Commission Européenne, et l'OCDE initient "l'économie de la connaissance".
- Dans cette logique, le gouvernement français lance :
 - un fichier appelé "livret des compétences", obligatoire, qui contient des informations scolaires, sociales et comportementales ;
 - un autre livret expérimental qui contient en plus des données sur la vie en dehors de l'école (engagements associatifs, aptitudes acquises en famille, ...).
- Au final, l'État disposera d'un fichier global sur le profil de toute la population dès la petite enfance !



Crédit photo : CNRBE

**Pire que le livret ouvrier,
le fichier "*livret des compétences*" concerne tout le monde,
il est dématérialisé et conservé par l'État !**

Le fichage des jeunes par étapes

- Dès 2004, le Ministère de l'Éducation Nationale a commencé par créer des fichiers :
 - Base-élèves 1er degré pour le primaire,
 - Sconet pour le secondaire, comprenant notes, absences, sanctions, punitions....
 - Base nationale des identifiants élèves, pour immatriculer chaque enfant avec un numéro unique, l'INE (*identifiant national élève*).
- Ces fichiers informatiques sont évolutifs, avec des données nominatives sur les enfants et leur famille, les cursus scolaires, etc.
- Ces données nominatives sortent des écoles, collèges et lycées, pour être centralisées *soit au niveau académique, soit au niveau du rectorat, soit au niveau national*.
- Ces fichiers sont apparus sans débat parlementaire, sans information des parents, et souvent dans l'illégalité, car la CNIL n'a pas protégé les citoyens.



Crédit photo : CNRBE

Évaluation des compétences et Europe

- La Commission européenne a fait une liste des 8 compétences clés, censées assurer la capacité d'adaptation, la flexibilité et la mobilité des futurs travailleurs. La France en a déduit le socle des 7 compétences clés, avec des intitulés plus neutres :



- | | |
|--|---|
| ▪ Communication dans la langue maternelle..... | 1. Maîtrise de la langue française |
| ▪ Communication en langues étrangères | 2. Pratique d'une langue vivante étrangère |
| ▪ Compétences mathématiques et compétences technologiques de base en sciences et technologies..... | 3. Mathématiques, culture scientifique et technologique |
| ▪ Compétence numérique..... | 4. Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication |
| ▪ Apprendre à apprendre..... | 5. Culture humaniste |
| ▪ Compétences sociales et civiques..... | 6. Compétences sociales et civiques |
| ▪ Esprit d'initiative et d'entreprise..... | 7. Autonomie et initiative |
| ▪ Sensibilité et expression culturelles..... | |

France : fichage des compétences

En 2008, L'Éducation Nationale a lancé les évaluations binaires des compétences en CE1, CM2 et 3ème.

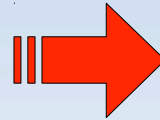


- Selon le Ministère, une compétence est un ensemble de connaissances, capacités, mais aussi d'attitudes et de comportements des enfants.
- Comment valide-t-on une compétence ? *Par une décision binaire : c'est Oui ou Non, c'est 0 ou 1.*
- L'enseignant doit donc cocher des cases sur un ordinateur : c'est justement ce qu'il faut pour que le bilan de compétences de l'enfant soit numérisé et intégré dans l'application numérique nationale Livret Personnel de Compétences (LPC), lancée en 2010.

France : fichage des compétences

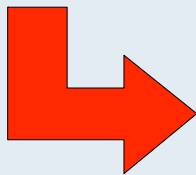
Livret Personnel de Compétences des enfants et des jeunes

- résultats aux évaluations du "socle commun"
- attitudes et comportements,
- attestations diverses

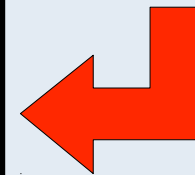


Livret de compétences expérimental des jeunes et adultes

- livret personnel de compétences
- diplômes et certificats
- attestations formation professionnelle
- engagements associatifs
- aptitudes développées en famille
- échanges culturels
- stages en entreprise
- autoévaluation et tests d'orientation
- etc...



**Fichage informatique
individuel
des compétences
des enfants et de toute la
population française !**



Circulaire du 18 juin 2010, MEN - DGESCO parue au Bulletin officiel n°27 du 8 juillet 2010 : Enseignements primaire et secondaire ; Évaluation ; Mise en œuvre du livret personnel de compétences <http://www.education.gouv.fr/cid52378/mene1015809c.html>

Circulaire du 28-12-2009, MEN - DGESCO, parue au Bulletin officiel n° 1 du 7 janvier 2010 ; Enseignements primaire et secondaire ; Livret de compétences ; Expérimentation d'un livret de compétences en application de l'article 11 de la loi n° 2009-1437 du 24-11-2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie <http://www.education.gouv.fr/cid50137/mene0901112c.html>

LPC : traçabilité et contrôle social

Tous les fichiers peuvent être interconnectés, appariés ou mis en relation, grâce à *l'Identifiant National Élèves (INE)*, ce matricule unique attribué à chaque enfant.



INE + LPC = **TRaçabilité Informatique des Enfants !**

La traçabilité des enfants pose des problèmes immenses :

- *Politiques* : qui détient l'information et pour obtenir quel pouvoir ?
- *Économiques* : quel est le profit attendu et pour qui ?
- *Psychologiques* : quelle transformation des comportements va induire ce fichage imposé et institutionnalisé, "tout au long de sa vie" ?
- *Sociologiques* : quelle catégorie d'enfants sera privilégiée ?
- *Juridiques* : la Loi *Informatique et Libertés* modifiée en 2004 protège-t-elle encore le citoyen ? La CNIL n'est-elle pas dépassée ?

LPC : fichage des compétences à vie

- Aujourd'hui, chacun sait qu'il est très difficile de trouver du travail.
- Hier, nous étions maîtres de notre livret scolaire et de notre Curriculum Vitae.
- **Demain, avec le LPC numérique, suivi du Passeport-emploi chaque personne aura un *super-CV numérique* non modifiable et qui appartiendra à l'État :**
 - le droit à l'oubli du passé va disparaître,
 - chaque enfant et chaque jeune sera contrôlé, trié, classé et orienté automatiquement selon des critères opaques et incontrôlables...



Crédit photo : Ptitluc

À lire en cliquant ici, le document de M. Abauzit, enseignant et ancien inspecteur du travail

LPC : traçabilité et contrôle social



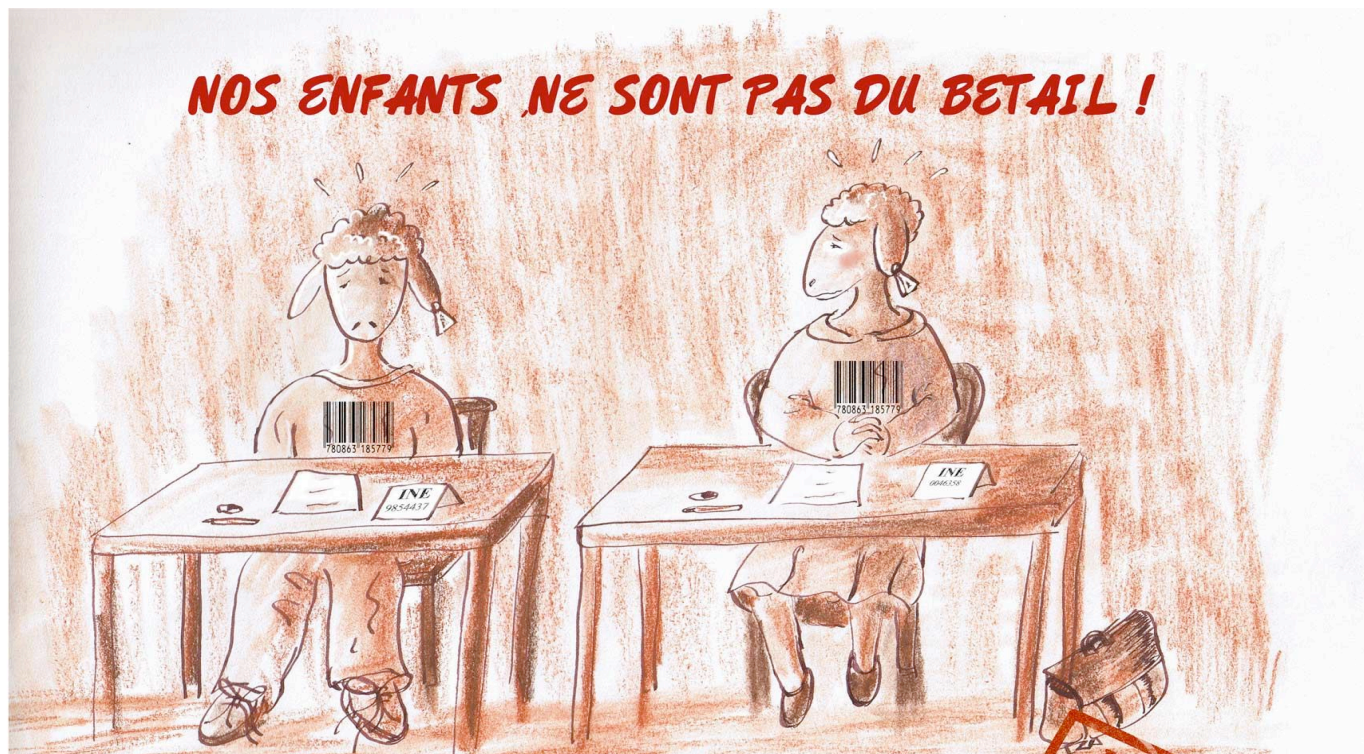
Mis en place par étapes avec une banalité qui se veut rassurante, le fichage des compétences donne l'impression d'être un *patchwork* : livret scolaire, livret personnel de compétences, livret des compétences expérimental, passeport orientation et formation, formulaire cible emploi...

En y regardant de plus près, on constate au contraire qu'il y a une profonde unité dans ce fichage des compétences de toute une nation !

**La France ne doit pas devenir un pays
du fichage et du contrôle !**

NON

**au fichage liberticide généralisé
qui nuit à l'avenir de nos enfants,
à nos libertés et à notre démocratie !**



Crédit photo : CNRBE

LPC numérique = Livret Permanent de Contrôle

LPC numérique = Livret Personnel de Conditionnement

**Merci de diffuser massivement ce diaporama
avant qu'il soit trop tard !**

CNRBE Décembre 2010 : <http://retraitbaseeleves.wordpress.com/>